



**Excellence Droit**  
**Siret n° 524 562 725 00019**  
10 rue Stéphane Pitard  
37000 Tours  
Tél : 09.81.85.92.36  
<http://www.excellencedroit.fr>  
Mail : [excellencedroit@gmail.com](mailto:excellencedroit@gmail.com)

**Bulletin d'inscription pour la demi-journée de formation (3,5 heures)**  
**consacrée au nouveau décret SMAD de 22 juin 2021**

**Choix de la date (entourez la date choisie) :** 23 novembre 2021 (14h-17h30) ou 25 novembre (non juristes) (09h30-13h)

**Cabinet/entreprise :**

**Nom du participant :**

**Prénom :**

**Adresse du cabinet/entreprise :**

**N° de téléphone :**

**Mail :**

**TOTAL en euros :      275    euros TTC**

**Date et signature**

- 
- **Bulletin à adresser par retour mail ([excellencedroit@gmail.com](mailto:excellencedroit@gmail.com)) ou à Excellence Droit, 10 rue Stéphane Pitard - 37000 Tours**
  - **Chèque à l'ordre d'Excellence Droit ou virement bancaire (IBAN sur demande)**
  - **Une facture sera envoyée à l'adresse du cabinet ou de l'entreprise**
  - **Pour tous renseignements : [excellencedroit@gmail.com](mailto:excellencedroit@gmail.com) – Tél : 09.81.85.92.36**



**Formation Décret SMAD**

**Mardi 23 novembre ou jeudi 25 novembre**

**Objectifs pédagogiques :**

La formation a pour objet la mise à jour des connaissances des participants par le biais d'une étude du contenu du nouveau décret SMAD du 22 juin 2021.

**Contenu de la formation :**

- SMAD concernés.
- Les nouvelles règles de territorialité (*Netflix, Amazon prime Vidéo...*)
  - Les conventions et cahiers des charges.
- Le chiffre d'affaires concerné par les obligations d'investissement.
  - Les œuvres concernées par les obligations d'investissement.
    - Les dépenses éligibles aux investissements.
    - Les nouveaux taux de participation des SMAD.
      - La répartition des investissements.
- Les sanctions pour non respect des obligations d'investissement.
  - La question des quotas d'exposition.
    - Les étapes à venir.

**Présentation du formateur :**

La formation est assurée par Marc Le Roy, docteur en droit spécialisé en droit de l'audiovisuel et du cinéma. Marc Le Roy est l'auteur du fascicule du JurisClasseur sur le droit du cinéma (JurisClasseur administratif), il est l'auteur d'une soixantaine d'articles juridiques sur le droit de cinéma et de l'audiovisuel et est l'auteur de l'ouvrage *Droit de l'audiovisuel* (Ind. Pu., 2020). Il anime également le site internet [droitducinema.fr](http://droitducinema.fr) depuis 2009. Marc le Roy enseigne le droit de l'audiovisuel et du cinéma aux universités de Nantes, Lyon III (Master 2 droit du cinéma), Nancy et au CEIPI de Strasbourg.

**Pré-requis :**

La formation est ouverte aux juristes (23 novembre, 14h-17h30) et aux professionnelles du cinéma et de l'audiovisuel non juristes (25 novembre, 09h30-13h).

**Modalités pédagogiques :**

- Support de formation remis aux participants.
  - Etudes de cas.

**Modalités d'accès :**

- Durée : 3.5 heures
- Date : **mardi 23 novembre ou jeudi 25 novembre**
- Lieu : cette formation est assurée en distanciel via ZOOM.
- Tarif : 275euros TTC par stagiaire (devis sur mesure pour les groupes).
- Contact : Marc Le Roy (Excellence Droit)/09.81.85.92.36/[excellencedroit@gmail.com](mailto:excellencedroit@gmail.com)